

L'histoire et les mémoires du génocide des Juifs et des Tsiganes

Comment les mémoires du génocide des Juifs et des Tsiganes se sont-elles construites après la Seconde Guerre mondiale ?

a) Une place délicate pour les mémoires dans les sociétés en reconstruction

1. Face à l'horreur

La Seconde Guerre mondiale est un conflit d'anéantissement qui frappe principalement les civils. Les Juifs et les Tsiganes sont au cœur de la politique raciale nazie et font l'objet d'un projet d'extermination planifié.

Pour réagir à ces crimes, les Alliés organisent en 1945-1946 le procès de Nuremberg, afin de juger publiquement les criminels nazis et leurs collaborateurs. L'acte d'accusation introduit la notion de « crime contre l'humanité », reconnaissant la gravité de la Shoah. En 1948, l'ONU, sur la base des travaux de Raphaël Lemkin, définit juridiquement le génocide.

2. Le « mythe résistancialiste »

Après la guerre, la priorité des pays européens est la reconstruction. Les souffrances spécifiques des victimes juives ou tsiganes sont souvent passées sous silence, intégrées dans un récit plus large qui englobe l'ensemble des civils et résistants.

En France, l'historien Henry Rousso parle d'un « mythe résistancialiste » : l'idée que tous les Français auraient été résistants. La littérature et le cinéma privilégient alors une vision héroïque du conflit, encouragée par le pouvoir politique. Ainsi, le film *Nuit et Brouillard* d'Alain Resnais subit une censure partielle.

b) L'émergence de la mémoire de la Shoah

1. Le tournant du procès Eichmann

Après la série de procès de l'immédiat après-guerre — comme celui d'Amon Göth en 1946 ou de Rudolf Höss en 1947 — la chasse aux criminels nazis ralentit, faute de volonté politique. Des personnalités comme Simon Wiesenthal poursuivent néanmoins leur traque.

Le procès d'Adolf Eichmann, capturé par le Mossad et jugé en Israël en 1961, a un écho mondial et place la spécificité de la Shoah au centre de l'attention. Cette période voit aussi paraître des travaux historiques majeurs, comme celui de Robert Paxton en 1973 sur la complicité active du régime de Vichy dans la déportation des Juifs français.

2. Une demande sociale de compréhension

À partir de la fin des années 1970, la Shoah inspire fortement artistes, écrivains et cinéastes. L'ouvrage *Si c'est un homme* de Primo Levi connaît un regain d'intérêt. La mini-série américaine *Holocaust* (1978) touche un très large public. Le documentaire *Shoah* de Claude Lanzmann (1985) propose une approche brute et sans effets, contrastant avec *La Liste de Schindler* (1993) de Steven Spielberg, critiqué par certains pour son aspect spectaculaire.

La traque des criminels se poursuit, notamment grâce aux époux Klarsfeld. Des procès très médiatisés, comme celui de Maurice Papon (1997-1998), entretiennent l'intérêt du grand public pour cette mémoire.

VOCABULAIRE

Négationnisme : terme proposé en 1987 par l'historien Henry Rousso pour désigner la contestation de la réalité de la Shoah, malgré la présence de preuves flagrantes rapportées par les historiens, et ce à des fins racistes ou politiques.

Porajmos : « dévorer » en romani, la langue des Tsiganes ; nom donné au génocide des Tsiganes, forgé par l'universitaire et militant tsigane Ian Hancock au début des années 1990.

Shoah : « catastrophe » en hébreu ; nom donné au génocide juif. C'est le terme officiellement utilisé par l'État d'Israël depuis 1951. Il s'impose dans le monde francophone, surtout après la diffusion du film homonyme réalisé par Claude Lanzmann en 1985.

c) Le « devoir de mémoire » aujourd'hui

1. L'action des pouvoirs publics

Des lieux de mémoire se multiplient en Europe, soutenus par les autorités. En France, Jacques Chirac reconnaît en 1995 la responsabilité de l'État dans la déportation de 76 000 Juifs. Les commémorations visent à entretenir le souvenir et à éviter la répétition des crimes.

Cependant, plus le temps passe, plus ce devoir de mémoire risque de perdre de son impact, surtout là où le travail historique reste insuffisant. Dans certains pays, notamment en Europe de l'Est, il est même remplacé par des usages politiques de l'histoire ou des discours haineux. Le **négationnisme**, qui conteste la réalité de la Shoah, conduit à des réponses législatives comme la loi Gayssot (1990) en France, qui punit ces propos.

2. La mémoire du génocide des Tsiganes : un retard important

Depuis les années 2000, l'histoire d'autres victimes commence à émerger, mais la mémoire du **Porajmos**, le génocide des Tsiganes, reste largement marginalisée. Peu d'œuvres ou de lieux commémoratifs existent.

L'Allemagne ne reconnaît officiellement sa responsabilité qu'en 1982, et la France attend 2016 pour le faire. En Europe de l'Est, les communautés tsiganes continuent de subir discriminations et violences.